



TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

de la Confédération Générale des Vignerons, des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier
des Planteurs de Tabac de Loire-Inférieure, de la Société Mutuelle Agricole
des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
Organe du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central,
205.10 pour la Coopérative,
235.34 pour la Société Mutuelle,
147.18 pour la Confédération des Vignerons,
270.81 pour le Syndicat de Défense contre les
Ennemis des Cultures.



CONCOURS LÉPINE : Le 33^e Concours Lépine, réservé aux inventeurs, petits fabricants, artisans français présentant des nouveautés, dans toutes les branches de l'activité nationale, se tiendra à Paris, Parc des Expositions, du 30 août au 7 octobre.

CURAGE DES FOSSÉS ET CANAUX : A la demande de l'Union des Maraîchers charentais et en collaboration avec elle, les Chemins de fer de l'Etat organiseront à Rochefort, le 15 septembre, un nouveau Concours d'appareils de curage des fossés et canaux. Vingt mille francs de prix récompenseront les meilleurs constructeurs.

A SAINT-LO se tiendront, du 19 au 22 septembre, les importants concours spéciaux de la race bovine Normande et de la race porcine de Bayeux.

A ARPAJON se tiendra, sous les Halles de cette belle cité, du 20 au 23 septembre, la 12^e Foire aux Haricots. Comme chaque année, il y aura une série de fêtes, réjouissances et conférences. De nombreuses affaires entre producteurs et commerçants y seront traitées.

HORTICULTURE : Le XI^e Congrès international aura lieu à Rome, du 16 au 21 septembre, sous le patronage du Dr Franco Angelini. Il sera présidé par le professeur D. Bois, professeur honoraire au Muséum, membre de l'Académie d'Agricuture.

CULTURE MECANIQUE : Une Exposition internationale de culture mécanique aura lieu sur la Commune de Gémicourt (Seine-et-Oise), à six kilomètres de Pontoise, du 26 au 29 septembre. Elle aura lieu en même temps et sur le même terrain que la semaine de motoculture.

A WASHINGTON, un « Institut Américain de la Potasse » a été créé, sous la direction du Dr J.-W. Turrentine, spécialiste des questions relatives à la fabrication et à l'emploi des sels de potasse.

Avis aux Vignerons et aux Producteurs de Cidre

L'état-major de la Confédération des Vignerons du Centre et de l'Ouest s'est réuni le samedi 10 août, en la Salle du Conseil général de Tours.

La séance fut présidée par M. le sénateur Germain (Indre-et-Loire).

La réunion avait pour but d'étudier en commun les termes du décret-loi (30 juillet dernier) concernant la défense du marché des vins et le régime économique de l'alcool. Nous avons déjà en ce bulletin publié in extenso l'analyse des principaux articles de cette réglementation.

Par un texte parfaitement déseigné, il convient de signaler ici l'importance des mesures prescrites pour le sauvetage du marché des boissons, vins et cidres.

Dans l'ensemble, le décret-loi obéit aux suggestions qui avaient été faites par notre Fédération Nationale de la Viticulture. Les mesures envisagées sont les seules qu'il était possible d'envisager au cours d'une crise aussi angoissante, une crise qui dresse face à face l'Algérie et la Métropole.

Parmi celles qui immédiatement vont avoir une efficacité certaine, se placent la nouvelle réglementation des alcools et la création d'un Service d'Etat des Alcools.

Jusqu'au 1^{er} octobre prochain, afin de décongestionner le marché des boissons, et comme complément à la loi de décembre 1934, l'Etat se porte acheteur sur le marché libre, au prix de 480 francs l'hecto compté à 100°, de tous les alcools de vin qui lui seront offerts.

Donc vignerons, qui avez encore chez vous de petits vins invendus, difficiles à écouler pour une raison ou pour une autre, des fonds de cave, ne vous laissez pas tromper. Leur prix le plus bas est de 4 fr. 80 le degré-hectolitre, frais de distillation en moins. Cela fait du 4 fr. 50 environ au cellier. Quelques papiers certifiant qu'il s'agit bien d'alcool de vin 1934 sont à fournir.

C'est pour cette raison que les cours se tiennent fermes dans le Midi. Peu importe le cépage, la cou-

leur, la santé, le goût, la limpidité du liquide, c'est l'alcool qui est payable. La régie vient déjà d'absorber près de 200.000 hectolitres de trois-six de cette façon.

A partir du 1^{er} octobre, le Service d'Etat fonctionnera sous un nouveau régime. Il tiendra les cours des alcools de vins, cidres, poirés, fruits, au cours minimum de 573 francs l'hecto compté à 100°. Ce prix d'achat par l'Etat correspond à une vente du vin à la propriété à 5 fr. 50 le degré-hecto.

Donc, le prix minimum des vins les plus ordinaires en 1935 devrait être de 5 fr. 50 le degré-hecto.

Producteurs de cidre, votre sort est lié à celui des vignerons en ce qui concerne le prix des alcools achetés à partir du 1^{er} octobre par le Service d'Etat. Pas une pièce de cidre fermenté qui vaille moins de 5 fr. 50 le degré-hecto.

Espérons que la qualité vous apportera des cours encore plus élevés que le prix minimum de la distillation.

En ce qui concerne les Appellations d'origine, un régime sévère, contrôlé, va être institué pour en protéger la sincérité et la qualité. Les Syndicats spécialisés seront invités à présenter leurs avis afin de fixer les conditions normales de la culture et de la constitution de leur vin.

Le décret institue l'arrachage volontaire avec indemnité.

Il convient à chacun de bien réfléchir. C'est une occasion pour ceux qui veulent se débarrasser définitivement de cette culture si spéciale.

D'après l'avis de personnes compétentes, appartenant à diverses régions, bien des viticulteurs vont en profiter, en France comme en Algérie.

Cette mesure est capable d'amener une appréciable diminution des surfaces plantées.

DE CAMIRAN,

Président de la Confédération des Vignerons.

Un Brin de Causette...



Les piétons sont des braves gens, qui s'promènent ou qui vont à leur travail, de leurs deux pieds sur la route. C'est une race qu'est appelée à disparaître avec terribles les moyens rapides de transports. En attendant, comme les condamnés à mort, y sentent le danger suspendu au-dessus de leur tête et chaque fois qu'ils passent à côté d'eux, c'est tout juste si qui n'attrapent point la chair de poule ! Dame, avec les automobilistes fallait point faire le marionnette, ni leur froter les ailes, vous seriez renversé comme une quille et écrabouillé comme un limaçon.

Ren qu'en 1934 y a eu, en France, 4.737 personnes de tuées par des automobiles. Et on en fait seulement pu cas ! Bah ! mon heure est point encore sonnée, qu'on dit. Ferait-on point mieux de songer un p'tit au Code de la route, qu'a pas été inventé pour les chiens, ou les seuls automobilistes, mais pour ceusses qu'allant à pied, à bicyclette, qui roulent avec des charrettes, ou qui menant des troupeaux. Le malheur c'est que chacun voulant en faire qu'à sa tête et se fout des règlements — qui sont terribles bons pour les autres.

Tenez, avant de faire traverser la route à ses bêtes, un berger ou un vacher devant prendre tout les précautions, pour éviter les accidents et s'assurer qu'aucune ouature va passer. Faut qu'il s' mette en avant du troupeau et non par derrière. Sans ça, c'est lui qu'est responsable des collisions et qui devant payer la casse, ou ben aller en prison.

Savez-vous aussi qui l'est défendu à un piéton de marcher sur le milieu de la chaussée, sans nécessité absolue et qu'en cas d'accident, pour compter la responsabilité de c'tui là qui vous aura égaré, ou culbuté, on vous marchanderait un cinquième, rapport que vous étiez ou que vous auriez point dû être.

Les juges se sont demandés très souvent si qui devaient considérer les bicyclettes comme des véhicules ordinaires (qui doivent être éclairés, au coucher du soleil, d'un feu blanc par devant et d'un rouge par derrière) ou ben si qui devaient être comptées comme des ouatures d'enfants ou de malades et participer au régime de faveur des piétons... qu'ont point encore de lanternes ni de feu rouge dans leurs ballades nocturnes. Les tribunaux sont point arrivés à s' mettre d'accord, les uns disant oui, les autres non. A coup sûr, c'est que si vous êtes tamponné à la nuit avec un bicyclette sans lampion, c'est vous qui serez écopé pour de bon et comme dirait la fable : la raison du plus fort est toujours la meilleure.

De même pour les vélos qu'on tient à la main, reste à savoir si y devant être éclairés dès la chute du soleil ? Là, iton, Messieurs les Juges sont point d'accord. Y a pourtant un jugement du Tribunal, à Nantes, le 27 février dernier, qu'a déclaré qu'un cycliste, du moment qu'il est point monté sur sa machine, est quasiment un piéton comme un autre et que les gendarmes n'ont rien à lui dire si que son vélo est point éclairé — Ceusses qu'ont point de lanterne savent ce qui leur reste à faire !

Pour être en règle avec le Code, allez point changer brusquement de direction avec votre vélo, sans faire un signal du bras, même si que vous croyez rouler seul sur la route. C'est des bonnes précautions si que vous tenez encore à vos os.

D'après c'te faillible code, terribles les véhicules devant être éclairés « dès la tombée du jour ». Y en a qui chicanent et qui voyent toujours clair, même quand y fait nuit pour point allumer leurs lanternes. « La nuit, on tombe du jour, c'est l'heure astronomique du soleil, même s'il fait encore clair. »

Allumez dan vos chandelles, sans beurrer, c'est le plus sûr moyen de point vous faire coincer par un bolide — ou par le garde champêtre !

maître Jeannot

LONDINIERES,
Professeur d'agriculture.

Au sujet du Blé

Un mot pour le 1934 stocké à la Coopérative et pris en charge par l'Etat.

Nous invitons nos sociétaires à ne pas être pris de panique. Toutes les semaines nous vendons régulièrement les lots auxquels nous sommes autorisés par le compte-goutte officiel.

Considération qui a une grande importance : tous les blés que nous avons dans nos magasins sont en parfait état.

Comme pour les blés de report, tout le monde sera payé. Malgré les graves manquements aux engagements pris, dont nous avons été victimes, on en verra le bout d'une façon avantageuse.

En somme nous avons été très retardé par la présence des excédents de 1933. Il n'en sera pas de même cette année, les excédents de 34 restants ne dépassent pas 11.000.000 de quintaux.

Devant le déficit de la récolte dernière, les cours de famine du début se sont déjà améliorés ; espérons mieux.

La culture, dans son ensemble, résiste, elle vend peu. On stocke. Les uns gardent leur froment chez eux. Peut-être réussiront-ils à vendre au meilleur jour de l'année.

Les autres, c'est le plus grand nombre, stockent sous la forme prescrite par l'Etat. Ils désirent profiter de la sécurité assurée par les ventes échelonnées du 1^{er} janvier 1936 au 1^{er} juillet 1937, de la prime de conservation de 5 francs accordée aux blés stockés par les coopératives, et de la prime d'intérêt qui s'y ajoute.

Enfin quelques autres stockent aux coopés en blé libre. Ce faisant ils renoncent aux primes et seront obligés d'assumer tous les frais. Ceux-ci escomptent vendre à une date de leur choix et vendre au plus haut ! Affaire de veine.

L'Etat, afin de faciliter la résistance, va faire paraître un décret accordant aux cultivateurs des facilités de financement considérables. Blés stockés officiellement, blés libres, etc..., pourront bénéficier d'avances.

Nous donnerons les précisions nécessaires lorsque le décret sera paru.

Pour l'instant, nous disons qu'il y aura de grandes facilités pour obtenir des avances.

Il est inutile de se précipiter à vendre à n'importe quel prix, parce que, hélas, tous ont besoin d'argent. On en aura très rapidement par les avances.

DE CAMIRAN.

Coopérateurs, attention !

Il convient de dissiper UNE IDÉE FAUSSE, qui souvent règne parmi vous.

Votre coopérative, c'est vous-mêmes qui la composez ; elle N'ACHÈTE PAS le blé, elle LE PREND EN CHARGE et s'applique à vous LE VENDRE au mieux possible des cours de l'année.

Elle réalise les exportations, dénaturation, etc..., et bien des manœuvres dont, isolés, vous ne pouvez profiter.

De plus, elle warrant votre blé EN EMPRUNTANT aux banques de l'argent que l'on vous AVANCE pour vous permettre d'attendre.

Il ne faut donc pas lui poser la question qui nous est souvent faite : « Combien achetez-vous notre blé ? » Il faudrait mieux lui demander : « Combien espérez-vous nous vendre notre blé ? »

Organisation et discipline de la Profession

Nous donnons avec plaisir un extrait du discours que M. Cote, ingénieur agricole, président de la Fédération des Associations agricoles du Puy-de-Dôme, a prononcé à la récente Assemblée générale de ce Groupement, et qui vient de paraître dans notre confrère La Terre d'Auvergne.

Voici ce que M. Cote a dit à Clermont-Ferrand :

« Nous venons, Messieurs, de passer en revue très rapidement les différents postes de la profession. Vous avez vu combien ont été vains et insuffisants jusque-là, les procédés techniques adoptés si la classe paysanne ne sait envisager l'ensemble du problème, si elle ne peut comprendre que, faute de s'imposer à elle-même certaines disciplines catégoriques, faute d'exiger impérieusement des gouvernements que l'ordre soit rétabli dans la maison, et que cela soit dans le domaine moral, financier et politique, la misère continuera de s'accroître et les esprits de s'agrandir davantage ? »

« La profession agricole, en premier lieu, doit ou bien s'organiser avec discipline, ou renoncer à jamais à réclamer à jamais la place qui lui est due dans la Nation. »

« A une époque où la concurrence mondiale est déchaînée, où chaque mois, chaque jour apporte une preuve nouvelle des progrès de la technique pour produire mieux, davantage et à des prix plus bas, il ne peut être question de croupir plus

LE CONGRÈS ANNUEL DU Commerce des Grains a été très calme... faute de vendeurs

Orléans, 19 août. — Le Congrès annuel du commerce des grains a lieu à Orléans.

La réunion a été très calme ; il n'y a pas eu d'offre. En raison des prix bas, les cultivateurs ont interrompu les battages.

Les cours sont légèrement en hausse sur le congrès de Tours, mais les cours nominaux seulement, faute de vendeurs : blé orléanais, Beauce, Gâtinais disponible, 66 ; 4 de septembre, 70 ; 4 premiers, 72 ; blé pris en charge, 70 à 80 ; attestation première, 16 à 16,25 ; deuxième, 15,50 ; avoines, peu d'offres ; avoines du rayon, 37 à 38 ; grises de Beauce, Brie, Eure, 36 à 38 ; grises d'hiver, Centre, 39 à 40 ; noires du Centre, 38 à 39 ; orges, soutenues, Beauce, 46 à 47 ; Gâtinais, 48 à 49 ; disponible, 50 ; octobre, 51 ; seigle de Beauce, 48 ; 4 de septembre, 47 ; farine de froment du rayon, 108 à 110.

Un Appel de détresse du Comité d'Action paysanne et une Sommation aux Pouvoirs Publics

Si satisfaction n'est pas donnée aux revendications des Agriculteurs ceux-ci passeront aux actes le 15 Septembre

Le Comité directeur de l'Association générale des Producteurs de Blé a tenu une réunion sous la présidence de M. Pointier. Ce dernier s'est élevé contre la politique agricole du Gouvernement et a réclamé une politique de réalisation des prix agricoles.

Voici le texte de la pétition soumise par le Comité d'action paysanne à l'approbation des producteurs de tous les départements français :

Acculés à la ruine par la baisse des produits agricoles, les cultivateurs, ouvriers agricoles, fermiers, métayers, propriétaires de la commune de département de déclarent que :

Faute d'un relèvement immédiat et massif des prix de vente, ils vont être mis dans l'impossibilité matérielle de payer les salaires, leurs impôts, leurs fermages, leurs dettes. Ils ne pourront plus rien acheter. Leur ruine entraînera celle des artisans ruraux, des commerçants, des industriels, de toutes les classes sociales et de l'Etat. Ils n'assurent plus à leur famille le nécessaire, et l'avenir de leurs enfants sera définitivement compromis.

Beaucoup d'entre eux, travailleurs honnêtes et courageux, sont réduits à l'état de mauvais débiteurs. Si le travail de la terre ne paye plus, si l'agriculture ramène au service doit appauvrir gratuitement le pays, c'est parce que les Gouvernements successifs et le Parlement poursuivent depuis des années une politique de baisse du prix de la vie qui atteint inégalement les différentes professions.

Les pouvoirs publics ont dédaigné les avertissements, repoussé ou déformé les remèdes proposés par les groupements agricoles. La culture a été sacrifiée aux injonctions de quelques dizaines de financiers, d'industriels et d'affairistes internationaux.

Tantôt avec hypocrisie, à l'abri des déclarations fallacieuses ; tantôt par des attaques brutales contre les cultivateurs et leurs associations, c'est toujours la même politique de ruine des ruraux.

Aujourd'hui, pour faire accepter une réduction des salaires et des charges de l'Etat, le Gouvernement vient une fois de plus, sous prétexte de baisser le prix de la vie,

Le Bétail en Été

C'est par les grandes chaleurs de l'été que les animaux de la ferme ont le plus besoin de soins hygiéniques, de propreté, de netteté et de rafraîchissement de la peau.

Aussi le passage doit-il être plus régulier, plus à fond que jamais.

Le passage des bêtes ovines peut être plus superficiel que celui du cheval. Un coup de brosse de chien-dent et le lavage, à l'aide du bouchon de paille, des parties salées par le fumier ou la poussière peuvent suffire généralement, mais à la condition d'être pratiqués tous les jours. Chez la vache laitière, ces soins influent sur le lait qui prend de l'odeur et du goût chez l'animal mal tenu. Le porc ne demande que des bains ; quant au mouton, on se borne à éviter qu'il ne salisse sa laine dans la boue ou le fumier.

Mais la chèvre devrait être traitée comme le bœuf ou la vache.

L'animal au travail de force, comme il arrive à la fenaison, à la moisson pour les lourds charrois et, après la moisson, pour les labours pénibles de déchaumage, de nettoyage de terre et de préparation aux ensemencements d'août et d'arrière-saison, a besoin d'avoir le corps rafraîchi dans le cours du jour. Le meilleur procédé consiste dans l'arrosage, qui se donne pendant le travail. Elle consiste à jeter doucement de l'eau fraîche en nappe sur tout le corps ou seulement sur une partie déterminée pour prévenir les coups de chaleur.

Mais, tout de suite après, pour éviter un refroidissement, l'animal doit être remis en action.

Quand les animaux travaillent, à une allure même lente, sous l'in-

fluence de la chaleur, ils sont exposés à être gênés par les poussières qu'ils soulèvent dans leurs mouvements ou que le vent soulève autour d'eux et qui leur envahissent la bouche, les naseaux, les yeux, l'anus.

On les soulage par des lavages à l'éponge imprégnée d'eau vinaigrée. Passée dans la bouche, l'animal, même le cheval non débridé, la suce et se désaltère en même temps.

Contre les piqures de toutes les sortes de mouches qui assaillent l'animal échauffé, on use du bouchonage au moyen de plantes comme l'absinthe, le vétiver, la lavande et de feuilles comme celles du noyer, ou encore on lave tout le corps à l'aide d'infusions de ces mêmes plantes et feuilles. Mais ce n'est que d'un effet plus ou moins prolongé.

Un lavage dont l'effet dure davantage est celui fait à l'aide d'une décoction de datura stamonium que l'on fait bouillir quinze à vingt minutes dans la proportion d'une partie de feuilles et tiges pour trois parties d'eau.

On nous dit aussi le plus grand bien d'un gommage léger, dans le sens du poil, opéré à l'aide de saindoux dans lequel on aura fait bouillir, pour un kilogramme, une bonne poignée de feuilles de laurier. On gomme ainsi tout le corps du cheval ou du bœuf avant chaque séance de travail et il est absolument protégé. Nous ne voyons au procédé, d'ailleurs facile à expérimenter, que l'encreusement qui est évité par le lavage, tout aussi efficace, à la décoction de datura.

Il ne suffit pas de protéger les animaux de la ferme contre les inconvénients de la chaleur, il faut

aussi fortifier les attelages contre l'affaiblissement du surmenage nécessaire par les travaux de force de la saison et corser leur nourriture.

Il convient donc de substituer à l'alimentation débilante du fourrage vert une alimentation plus solide.

La pomme de terre est excellente pour la composition d'une ration nutritive, elle est même économique pour celle du cheval de culture. Celle-ci, en effet, peut comporter, par exemple, quatre kilos d'avoine, quinze kilos de pommes de terre cuites au four, avec addition de cinq à six kilos de paille menue et de deux cents grammes de sel par quintal. Elle revient à peu de chose, tandis que constitue par dix kilos d'avoine, cinq kilos de foin et cinq kilos de paille, elle serait un peu plus coûteuse et ne serait pas plus nourrissante cependant.

L'eau est la seule boisson du bétail, mais son choix est très important. Elle doit être toujours claire, bien aérée, sans odeur et sans goût.

La température doit varier entre dix et quinze degrés. Trop froide, elle provoquerait des tranchées et imposerait en outre à l'économie animale, pour être portée à la température du corps, une dépense d'énergie inutile.

L'abréviation des animaux au retour du travail ne doit se faire qu'après un moment de repos, surtout s'ils sont encore en transpiration.

Une salubre précaution est de couper l'eau avec une faible quantité de farine ou de son, en ayant soin de mélanger énergiquement à la main ou au bâton.

LONDINIERES,
Professeur d'agriculture.

d'accroître l'effondrement des prix agricoles.

Nous vendons au coefficient 2, nous achetons au coefficient 5 à 8, déséquilibre mortel qui ruine les paysans et le pays.

Nous voulons : la revalorisation des prix agricoles. Nous voulons : premier objectif immédiat : le blé à 100 francs, l'avoine à 75 francs, la pomme de terre à 50 francs, le lait vendu à la laiterie à 0 fr. 75, le beurre à 18 francs, le vin à 80 francs, la viande à 5 francs, la betterave à 150 francs, le lin à 0 fr. 80, les pommes à cidre à 200 francs. Les fruits et légumes et toutes les autres productions au même niveau.

Pour cela il faut : 1° Cesser la politique de démagogie et de diminution des prix agricoles et des gouvernements successifs dans le seul but de tromper la colère paysanne ; 2° Affranchir l'agriculture en donnant à l'organisation professionnelle les pouvoirs auxquels elle a droit et qu'elle réclame en vain depuis trop longtemps.

Nous avisons le Gouvernement, le Parlement, le Pays. Si cet avertissement n'est pas écouté immédiatement, nous, cultivateurs, soussignés, nous engageons à suivre tout mot d'ordre lancé par nos groupements de défense agricole pour organiser par des actes la résistance aux adversaires de la culture qui précipitent le pays à la déchéance. Si leur cri de détresse n'est pas compris, les cultivateurs — le 15 septembre — passeront aux actes.

Dans tous les départements, le même jour, des manifestations agricoles seront organisées. Mot d'ordre sera lancé : 1° de réduire au strict minimum tous les achats ; de réserver ces achats aux commerçants et industriels qui appuient les revendications paysannes ; 2° de faire supprimer par les dirigeants et membres des groupements agricoles, par les municipalités vraiment agricoles, par les élus cantonniers dévoués à notre cause, tous rapports avec l'Etat et avec ses représentants départementaux ou d'arrondissement, sauf en ce qui concerne les services d'Etat civil, de bienfaisance et d'assistance.

Les cultivateurs exigent : 1° la suspension de toutes les dettes des agriculteurs, des ouvriers agricoles et des artisans ruraux ; 2° la réduction brutale de toutes les dépenses de l'Etat au niveau des prix agricoles ; en particulier : la réduction au coefficient 2 des traitements des ministres, des parlementaires, de tous les fonctionnaires. Des prix des engrais, des machines agricoles, etc. ; de l'électricité, du charbon, du gaz, des fers, des aciers, etc. ; de la production, de l'essence, des transports, etc. ; des impôts et de toutes les dépenses qui écrasent l'agriculture.

Cette pétition est signée par tous les membres du Comité d'action paysanne.

AVIS AUX PARENTS

« La leçon particulière est de toutes les manières d'apprendre la plus profitable. L'enseignement pratique individuel par documents réels des COURS PIGIER vaut la leçon particulière. Prix modérés. Demandez le programme gratuit PIGIER, 6, rue Grébillon, NANTES. »

L'emploi des Laines françaises par les Services Publics

Beaucoup de lecteurs apprendront avec étonnement que les Services Publics et les Etablissements subventionnés, qui absorbent annuellement près de cinq millions de kilos de produits lainiers, n'insèrent dans leurs cahiers des charges aucune clause exigeant l'origine nationale des laines employées.

M. Michel Lallou, administrateur-délégué de l'Union Ovine de France, expose l'injustice de cette omission pour les éleveurs de moutons dans le numéro d'août de l'Union Ovine (128, boulevard Haussmann, Paris) et il propose que les Collectivités publiques, en particulier les Ministères de la Guerre et de la Marine, réservent désormais leurs ordres aux laines françaises, métropolitaines ou coloniales, comme cela se fait pour la plupart des autres matières premières. Cette mesure, complétée par la centralisation et le contrôle des certificats d'origine, favoriserait l'écoulement, souvent difficile, des laines nationales.

Dans le même numéro de l'Union Ovine, une étude très intéressante de M. Charles Parisot, professeur d'agriculture, compare le rendement financier d'un troupeau pour la production de l'agneau et pour la production du lait de brebis. Le docteur-vétérinaire Gavaldà étudie le diagnostic et le traitement d'une maladie fréquente des brebis : la mammité gangréneuse.

On lira également, avec le plus grand intérêt, des articles du baron Reille-Soult sur une expérience syndicale de la tonte mécanique dans la Vienne, de M. Georges Bréart sur l'économie agricole en Pologne, ainsi que les chroniques habituelles de la Revue, les « Echos du Berger », et des renseignements commerciaux et d'actualité.

Oui, mais il faut à vos terrains Les Engrais complets St-Gobain.

Pommade contre le Varron

5 francs le pot ou 9 francs les deux pots. En vente au Syndicat.

Décret-Loi relatif à la Viticulture et au Régime de l'Alcool

Nous reproduisons ici une partie des articles du décret du 30 juillet, relatifs au marché des alcools, en choisissant ceux qui intéressent spécialement les producteurs de vin et de cidre.

Défense du Marché des Vins et Régime économique de l'Alcool

CHAPITRE V

RÉGIME ÉCONOMIQUE DE L'ALCOOL

Art. 41. — Le code des contributions indirectes est modifié et complété comme suit :

Art. 1^{er}, alinéa 1^{er}. — Est réservée à l'Etat représenté par le service des alcools, la production des alcools éthyliques autres que : 1° les eaux-de-vie ayant droit à l'appellation d'origine Cognac ou Armagnac ; 2° les eaux-de-vie ne titrant pas plus de 70 degrés Gay-Lussac à la température de 15 degrés centigrades, et provenant de la distillation, non suivie de rectification, des vins, cidres, poirées, marcs non séchés, lies fraîches, hydromels et fruits frais. La production des genièvres est soumise à un régime spécial fixé par l'article 4 ci-après.

Art. 2. — Les quantités d'alcool achetées par l'Etat sont rattachées par lui pour tous usages impliquant une opération à caractère industriel ou des manipulations faisant perdre au produit, en vertu de la législation relative à la répression des fraudes, le droit à la dénomination générique d'eau-de-vie.

Tous alcools non acquis au service des alcools et utilisés à l'un quelconque des emplois prévus au paragraphe précédent, sont soumis au profit de ce service à une redevance égale à la différence entre le prix de cession, par le service de l'alcool pour la fabrication des liqueurs et apéritifs et le prix d'achat, par ledit service, des alcools de vin. Le taux de cette redevance, ainsi que les prix de cession, sont fixés par arrêtés ministériels.

Art. 3. — Les quantités d'alcool à acheter par le service commercial pour chaque campagne allant du 1^{er} octobre au 30 septembre de l'année suivante, sont fixées aux chiffres ci-après :

Alcools de mélasses, 600.000 hectolitres.
Alcools de synthèse et de grains, 28.000 hectolitres.
Alcools de vins, 325.000 hectolitres.
Alcools de marcs de raisins, dilués ou non, 300.000 hectolitres.
Alcools de cidres ou de poirées, 25.000 hectolitres.

Alcools de pommes ou de poires, 300.000 hectolitres.

Les quantités non utilisées sur chacun des contingents prévus au paragraphe précédent et qui ne comprennent pas les alcools provenant de la distillation prévue par l'article 10 de la loi du 4 juillet 1931, sont reportées sur les campagnes suivantes ; en outre, les contingents d'alcools de marcs de raisins peuvent, à la demande des intéressés, être transformés, pour leur valeur d'achat, en alcools de vin.

Art. 42. — En cas de dépassement des contingents établis par l'article qui précède, des réductions seront effectuées dans des conditions qui seront fixées par des décrets rendus sur la proposition des ministres des Finances et de l'Agriculture, après avis d'une commission spéciale comprenant notamment des représentants des récoltants et des producteurs d'alcool.

Il devra être réservé, sur la production indigène des mélasses de sucrerie ou de raffinerie, et dans la limite de 100.000 tonnes par campagne, les quantités nécessaires aux éleveurs et aux préparateurs d'aliments mélassés, pour la nourriture des animaux. Le prix de ces mélasses sera fixé par arrêtés des ministres des Finances et de l'Agriculture, compte tenu du prix des céréales secondaires, sans pouvoir être inférieur à celui qui correspond au prix des alcools hors contingent.

Art. 43. — Les prix d'achat des alcools compris dans le contingent sont fixés d'après le barème suivant :
Alcools de mélasses : 0,68 du prix d'achat de l'alcool provenant de la distillation des betteraves du contingent.

Alcools de grains, de synthèse et divers : 0,60 du prix d'achat de l'alcool provenant de la distillation des betteraves du contingent.

Alcools de vin : 2,55 du prix d'achat de l'alcool provenant de la distillation des betteraves du contingent.

Alcools de cidre ou de poire : 2,55 du prix d'achat de l'alcool provenant de la distillation des betteraves du contingent.

Alcools de pommes : 2,20 du prix d'achat de l'alcool provenant de la distillation des betteraves du contingent.

Alcools de marcs de raisins : 1,60 du prix d'achat de l'alcool provenant de la distillation des betteraves du contingent.

Les quantités excédant chacun des contingents sont acquises sur la base du prix de cession de l'alcool à la carburant. Le coefficient de l'al-

cool de vin sera porté à 2,70 quand le prix de cession pour la fabrication des liqueurs, fixé pour la campagne 1935-1936, sera majoré de 100 francs. Pour ladite campagne, tous les prix d'achat sont basés sur la parité d'un cours du sucre de 176 francs (1).

Art. 45. — Les bénéfices réalisés par le service des alcools sont affectés à concurrence de 125 millions au compte spécial prévu à l'article 50 ci-après. Le surplus est attribué pour moitié au budget général et pour moitié au fonds de réserve du service des alcools.

Art. 47. — Les six articles qui précèdent, de même que l'article 50 du présent décret, entreront en vigueur le 1^{er} octobre 1935, tant en Algérie que dans la métropole, y compris les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.

Art. 50. — Un compte spécial destiné à résorber les excédents des récoltes et à financer les arrachages de vignes, est ouvert dans les écritures du service des alcools. Ce compte est crédité du montant de la subvention prévue à l'article 45, du produit de la vente des alcools et du produit de la majoration du droit de circulation sur les vins et les cidres instituée par l'article 4 de la loi du 24 décembre 1934, majoration qui sera augmentée de 20 p. 100 à dater de la mise en vigueur du présent décret. Il est débité de la valeur des achats, des frais généraux divers, du remboursement, au budget général, de la perte de recettes entraînée par l'apport supplémentaire d'alcools à la carburant et du montant des traitements et indemnités des fonctionnaires des contributions indirectes spécialement chargés de l'application des lois sur la viticulture.

La perception de la majoration du droit de circulation sera suspendue quand, après remboursement des avances au service des alcools, les réserves du compte atteindront 300 millions de francs (2).

(1) Les prix d'achat de l'alcool sont donc basés sur la parité du cours du sucre. On a calculé que pour la campagne prochaine ce serait 575 francs.

(2) Nous avons vivement protesté contre cette majoration de 1 franc des prix de la circulation. Les droits fiscaux du vin de 15 francs sont déjà scandaleusement élevés pour une denrée alimentaire naturelle dont les prix ont baissé de 50 % depuis 1930.

Ouverture de la Chasse

Nous recevons une lettre des adhérents de la Société de chasse de Saint-Vincent-des-Landes.

Ils protestent contre l'ouverture de la chasse le 1^{er} septembre au nord de la Loire-Inférieure. Ils font valoir que les blés noirs ne seront pas coupés avant le 15 septembre ; que les perdreaux, nés en général tardivement, sont encore trop petits.

Nous nous joignons très volontiers à la réclamation de ces Messieurs.

Après en avoir fait part à nos sociétés présentes à notre Assemblée générale du 20 août, nous adressons même un vœu dans ce sens à M. le Préfet de la Loire-Inférieure.

Société des Eleveurs de la Race Maine-Anjou

La réunion générale annuelle des membres de la Société des Eleveurs de la race Maine-Anjou aura lieu, à Château-Gontier, à l'Hôtel de Ville, le 11 heures, le vendredi 30 août, jour de la Foire de la Saint-Fiacre. Les membres de la Société sont instamment priés de vouloir bien assister à cette réunion.

Ordre du jour :

Procès-verbal de la dernière Assemblée générale.
Comptes exercice 1934.
Renouvellement d'une partie des membres du Bureau et du Conseil d'administration.

Questions diverses.

Le Président :

X. DE QUATREBARBES.

Concours National de Ponte

Celui-ci aura lieu, comme en 1932 et en 1933, à l'Ecole Nationale d'Agriculture de Grignon. Il commencera le 15 octobre 1935 et durera jusqu'au 15 septembre 1936.

Seront seules admises les poules de race pure, nées en 1935. Les lots seront composés de cinq sujets. Le nombre des lots à admettre est limité à quarante.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Montier, contrôleur du Concours, à l'Ecole Nationale d'Agriculture de Grignon (Seine-et-Oise).

Contre les Piqures d'Abeilles

Après avoir extrait le dard de la plaie en pincant la peau et en exerçant une légère torsion, pratiquez une forte succion. Coupez une tige de poireau en deux, nettoyez-la et frottez-la pendant une minute sur la partie piquée.



La conduite des Vignes au jardin en Eté

Sur la vigne, au printemps, se développent plusieurs bourgeons, on enlève deux des souches, des tiges, des branches charpentières. Elles « mangeraient » la sève sans profit. On les tranche ras avec la pointe d'une serpette effilée.

En ce qui concerne ceux des branches taillées à coursonnes, on garde les deux les mieux situés des plus beaux ; l'un, celui du haut, sera dit rameau fruitier, l'autre rameau de remplacement ; on enlève les autres. Cette sève ainsi sauvée profitera aux deux premiers. On fera cette opération lorsque les deux qu'on désire réserver auront 3 cm. de long.

Si cependant, à la base d'une coursonne un peu âgée, allongée « dégingandée » en un mot, il y avait un jet vigoureux, on le garderait avec soin et l'année suivante on rabatterait le vieux bois trop allongé au-dessus et en hiver, on taillerait ce jet à deux bons yeux pour en reformer une coursonne neuve.

En ce qui concerne le pincement de la coursonne, on pincera toujours, en premier le rameau dit fruitier, c'est-à-dire le plus haut, ensuite le rameau de remplacement. On pince à une (deux au plus), feuille, au-dessus de la seconde grappe ; ne pas garder plus de grappes, car elles seraient moins belles et mûriraient avec plus de difficultés. L'œil pincé donne un prompt-bourgeon, ce qu'on a le tort de nommer par erreur, par ici, un « faux » bourgeon (pourquoi « faux », puisqu'il est tout ce qu'il y a de plus vrai et le prouve par sa vigueur ! ; quand il atteint un cordon supérieur on le pince à 3 cm. sous ce cordon.

Quand on travaille sur un cordon vertical au lieu d'un cordon horizontal, on arrête le prompt-bourgeon à égale distance des deux pieds voisins, celui qui lui sert de mère et celui qui suit.

Les bourgeons prolongeant les tiges ou branches charpentières des vignes sont arrêtés par un pincement à 0°50, 0°60, 0°80 de long, suivant que les sujets sont plus ou moins âgés. Il faut, si on le peut, les pincer avant la floraison.

L'incision annulaire, elle, est une opération qui se fait avec une pince « coupe-sève ». L'anneau enlevé aura 5 à 10 millim., selon la grosseur des sarments. On opère sur le bois d'un an ou de deux ans au plus. Les grappes seront, elles, au-dessus de la plaie et celle du bas à une faible distance de cette dernière. Il faut opérer un peu avant ou un peu après la floraison. Peu de temps après l'opération, le bord supérieur de la plaie se gonfle en un fort bourrelet qui s'allonge vers le bord inférieur et arrive à se ressouder à lui. Si cette jonction se faisait trop tôt on perdrait le bénéfice de l'opération. Cette opération passe pour arrêter la coulure. Elle augmente la teneur en sucre du raisin, le volume des grains, la maturité des grappes ; on gagne par cette opération dix jours de maturité.

En ce qui concerne la taille en vert de la vigne, si le rameau dit fruitier, sur la coursonne double, arrivait par accident à être stérile, il ne faudrait pas hésiter à le tailler sur son empattement, au bénéfice de l'autre qui profiterait de cette sève pour nourrir ses propres grappes. Cette taille en vert est donc pratiquée faute de pouvoir le faire plus tôt, à la floraison, car alors seulement on peut distinguer les rameaux fertiles et stériles.

Le palissage en vert des treilles sur l'espallier, lui, s'opère quand les sarments ont environ 0°35 ; on palissera toujours le rameau de remplacement le dernier, car en lui laissant un peu plus tard que l'autre une certaine liberté, on le fortifie.

Une bonne opération, surtout si l'on a pratiqué le cisailage et si l'on veut de beaux grains bien faits, c'est l'éclaircie, ou cisailage. C'est quand les grains, sont naissants qu'on les éclaircit, la sève de ceux qui sont enlevés profite aux autres qui deviennent beaucoup plus gros et se logent dans les vides ainsi créés.

On enlève les grains petits, avortés, on ne garde que les plus beaux, les mieux situés.

On emploie pour ce travail des « ciseaux-sécateur » à ressort ; la poignée en est longue, les pointes émoussées pour ne pas crever les grains. On enlève les grains de l'intérieur de la grappe qui s'étouffent. On enlève 2 ou 3 cm. de pointe de grappe, car on a remarqué que ces grains de pointe de grappe mûrissent plus difficilement. On cisèle en juillet, les grains sont alors comme des petits pois. La proportion des grains à enlever est de 2/5. SE on opère à la chaleur, on se protège par un écran.

Pour l'ensachage, on peut utiliser des sacs de crin pour protéger les raisins des attaques des guêpes. De même, on peut user des sacs de toile bache passée à l'huile de lin ; contre les lérotis ou loirs on use de sacs en toile métallique fine.

Le sac de papier, fin, hâte la maturité des grappes. Dans ce cas, on ensache après le cisailage.

L'effeuillage est une utile opération, mais bien entendu faite avec modération. On débute en août, en enlevant les feuilles qui touchent au mur et en choisissant celles éloignées des grappes ; on coupe le pétiole de la feuille, on ne l'arrache pas.

Le deuxième effeuillage est fait plus tardivement, quand les raisins commencent à mûrir ; on opère par temps couvert ou le soir. On ne découvre les grappes qu'avec prudence, on n'en enlève un peu plus de ces feuilles protectrices que lorsque le raisin sera tout prêt de mûrir. Les variétés blanches ont alors des grains ambrés et dorés qui font la joie des gastronomes qui peuvent déjà les « dévorer des yeux ». On peut, par une légère torsion du pédoncule de la grappe, exposer au soleil la partie qui était tournée vers le mur et la faire dorer à son tour.

Les grappes très dorées et munies de petites taches de roussure seront consommées ou vendues, car elles ne se conserveraient pas si bien que les grappes un peu plus vertes.

Il faut cueillir les grappes le matin, après la rosée et avant que le soleil ne les échauffe par trop ; on les met sur un seul lit, soit sur des boîtes plates ou des paniers larges, genre mannes rectangulaires. On débute dans la cueillette par le raisin des parties basses de l'arbuste. Venues sur les très jeunes pieds, on a remarqué que les grappes se conservent moins bien que celles issues de vieux sujets.

G. DURIVAUT,

Ingénieur horticulteur.

Gros blé, belles prairies, bon vin Avec les Engrais Saint-Gobain.

Vertus thérapeutiques de l'Ail

L'ail, malgré sa grande valeur alimentaire, est plutôt considéré comme un condiment agréable pour les uns, désagréable pour d'autres.

Il se pourrait que certains des derniers changent d'opinion en apprenant quelles sont ses vertus.

Le XVIII^e siècle, l'ail et le vinaigre servaient à préparer la lotion antiseptique, dite des « Quatre Voleurs », ainsi appelée parce que pendant l'épidémie de peste de Marseille en 1720, quatre voleurs se garantirent de la contagion par ce moyen et pillèrent sans crainte les maisons contaminées. La vie leur fut accordée en échange de leur recette.

L'ail est surtout connu pour son efficacité dans le traitement des maladies des voies respiratoires. Ses vertus stimulantes et antiseptiques, l'ont fait préconiser autrefois comme préventif du choléra et dans le traitement de maladies infectieuses, comme la diphtérie et la fièvre typhoïde. La grippe recule devant l'ail. La tuberculose pulmonaire et la bronchite chronique ont pu être parfois traitées avec succès par l'alcoolature d'ail, mais ceci est du domaine médical.

INSTITUT DENTAIRE NATIONAL

23, Place de la Bourse (angle Rue de la Fosse) — NANTES

Qu'apprécient les gens de la campagne ?

De tout temps, les gens de la campagne ont péniblement gagné l'argent à la sueur de leur front.

Par contre, lorsqu'ils veulent obtenir les choses indispensables, ils sont obligés de décaisser beaucoup d'argent.

Mieux que tous autres, dans ces conditions, ils apprécient les prix que l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL met volontairement à leur portée parce qu'ils les comparent avec ceux qu'ils payaient précédemment.

Nous rappelons que ces tarifs officiellement pratiqués sont les suivants :

Extraction, la première dent..... 8 fr.
les autres..... 4 fr.
Plombages..... 12 fr.
Dentier, la dent..... 16 fr. 65

Exemple :

Dentier 10 dents, 2 crochets..... 203 fr. 15
Dentier complet, haut et bas..... 499 fr. 50
Les Assurés sociaux sont remboursés 80 % de ces tarifs.

Tous les soins et travaux présentent les garanties de l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL.

Machines Agricoles

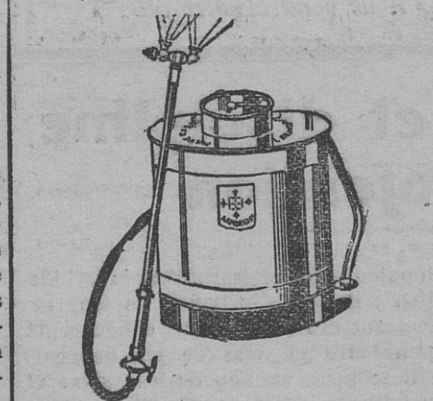
Pulvérisateurs à dos

Indispensables dans toute exploitation ; pour le traitement des arbres fruitiers, la destruction des mauvaises herbes dans les blés, la lutte contre le doryphore, le traitement de la vigne, la désinfection des étables, écuries, etc... Contenance 15 litres, fabrication très robuste.

Prix net pour nos adhérents, FRANCO gare du destinataire :

En CUIVRE ROUGE..... 128 fr.
En CUIVRE PLOMBÉ..... 138 fr.

Réduction de 6 francs par appareil pris à Nantes.



Nous pouvons fournir en supplément :

Rampe plombée à 3 jets pour l'acide..... 25 fr.

Lance cuivre avec jet à arc..... 18 fr.

Lance cuivre avec jet Gobet pour arbres fruitiers, vigne, pommes de terre, etc..... 13 fr. 50

Prix net, marchandise prise à Nantes.

Tarares

TARARES CRIBLEURS munis de cinq grilles et deux cribles ; modèles sérieux se faisant avec ferrure à droite, ferrure à gauche, ou ferrure d'angle, au choix :

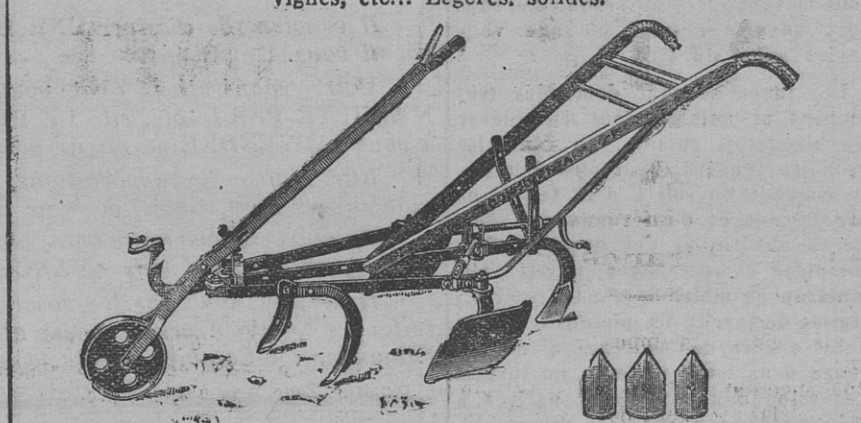
Débit	Largeur	Prix
8 à 12 hectolitres	0°65	275 fr.
12 à 16 "	0°70	300 "
20 à 25 "	0°82	345 "
25 à 30 "	0°86	370 "
30 à 35 "	0°90	395 "
35 à 40 "	1°	425 "
40 à 45 "	1°10	450 "

Ces prix s'entendent franco gares grands réseaux. Remise à nos adhérents.

Modèles Ensacheurs-Cribleurs sur demande et tous autres modèles.

Houes-Cultivateurs

à combinaisons multiples pour cultures de pommes de terre, betteraves, vignes, etc... Légères, solides.



Type 1 : Livré monté avec 2 lames de 75 °/m, 2 versoirs, 1 soc de 175 °/m à l'arrière et en plus : 2 lames de 75 °/m et 1 lame de 100 °/m..... 198 fr.

Type 5 : Livré avec 2 lames de 75 °/m ; 2 socs triangulaires de 250 °/m et 1 soc triangulaire de 300 °/m à l'arrière (pour travaux de sarclage)..... 193 fr.

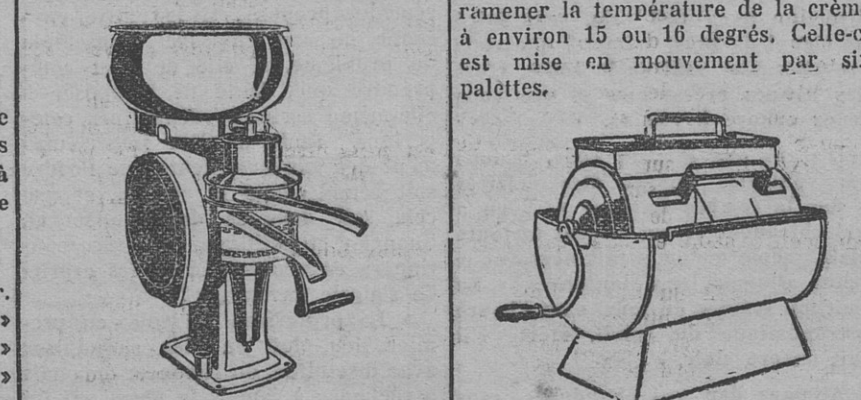
Type 6 : Avec large raie à l'arrière : 2 lames de 75 °/m, 2 versoirs et 1 soc butteur à ailes mobiles (pour travaux de butlage)..... 216 fr.

Remise aux adhérents et port déduit sur facture gares grands réseaux. Majoration de 10 fr. pour Manchons en bois.

Nous pouvons livrer ces houes avec équipements divers pour tous travaux. Nous consulter.

Ecrémeuses

Nouveaux modèles robustes, munis des derniers perfectionnements. Construction soignée, la seule avec bassin d'huile intégral. Ecrémage parfait. Certificat de garantie de 10 ans.

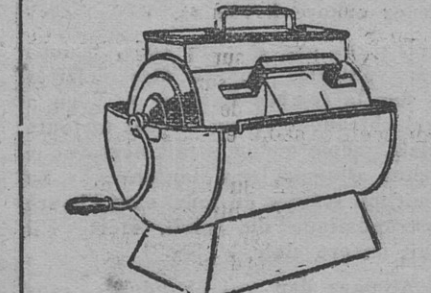


80 litres, bassin central.....	895 fr.
115 "	1.040 "
115 - bassin déporté.....	1.120 "
150 "	1.340 "
225 "	1.720 "

Remise intéressante à nos adhérents. Réparations et pièces de rechange assurées par le Syndicat, à Nantes.

Barattes métalliques

Munies d'un température formant corps avec l'appareil, permettant l'été de le remplir d'eau fraîche et d'obtenir un beurre absolument ferme. L'hiver on y met de l'eau tiède pour ramener la température de la crème à environ 15 ou 16 degrés. Celle-ci est mise en mouvement par six palettes.

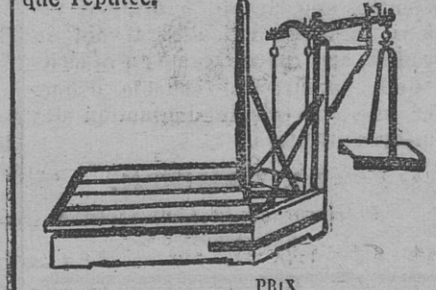


Contenance 14 litres.....	108 fr.
" 18 "	116 "
" 22 "	120 "
" 30 "	174 "
" 40 "	189 "

Prix départ Nantes et remise à nos adhérents.

Basculs décimaux

Bonne construction courante, Marquée réputée.



Force	Pointe	Chêne verni	Renforcée
100 kil.	140 fr.	160 fr.	180 fr.
200 "	165 "	190 "	210 "
300 "	195 "	235 "	265 "
500 "	275 "	335 "	375 "

Supplément pour crochet de sûreté : 15 fr. — Taxe de vérification première en sus. — Prix départ usine. Remise aux adhérents.

Basculs Romaines

Équipées avec nouveau fléau breveté. Fabrication soignée, marche rapide.

Forces	Pointe	Chêne verni	Renforcée
100 kil.	270 fr.	290 fr.	340 fr.
200 "	280 "	310 "	370 "
300 "	330 "	370 "	430 "
500 "	430 "	480 "	570 "

Taxe de vérification première en sus.

Prix départ usine. Remise aux adhérents.

MARCHES DE LA VILLETTE										
Du Lundi 19 Août 1935										
ANIMAUX	Amanté	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	2.666	2.530	5 60	4 60	3 60	6 10	3 35	2 53	1 80	3 78
Vaches.....	1.695	1.585	5 40	4 40	3 40	6 50	2 25	1 55	4 15	4 15
Taureaux.....	300	292	4 50	4 10	3 70	5 20	2 70	2 25	1 85	3 22
Veaux.....	3.124	2.105	7 80	6 50	5 50	8 50	4 68	3 70	3 02	5 10
Moutons.....	9.507	9.404	13 70	9 60	7 80	14 60	6 85	4 50	3 43	7 30
Porcs.....	1.595	1.595	6 00	5 42	3 72	6 50	4 20	3 80	2 60	4 60

Du Jeudi 22 Août 1935										
ANIMAUX	Amanté	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	1.655	1.180	5 70	4 70	3 70	6 20	3 42	2 58	1 85	3 85
Vaches.....	1.058	995	5 50	4 20	3 20	6 60	3 30	2 30	1 60	4 22
Taureaux.....	240	230	4 50	4 10	3 70	5 30	2 70	2 25	1 85	3 28
Veaux.....	1.843	1.705	7 00	5 80	4 80	8 00	4 20	3 30	2 65	4 80
Moutons.....	4.225	4.100	13 90	9 70	7 90	14 90	6 95	4 55	3 47	7 45
Porcs.....	1.453	1.453	6 14	5 58	3 58	6 58	4 30	3 90	2 50	4 60

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

GROS : 4.661. — Maine-et-Loire, 195; Sarthe, 2; Mayenne, 570; Loire-Inférieure, 80; Deux-Sèvres, 22; Vienne, 40; Vendée, 190.

VEAUX : 2.124. — Maine-et-Loire, 158; Sarthe, 385; Mayenne, 50; Loire-Inférieure, 50; Indre-et-Loire, 130.

MOUTONS : 9.507. — Maine-et-Loire, 100; Sarthe, 90; Loire-Inférieure, 70; Vienne, 175; Afrique, 2.500.

POURCS : 1.595. — Maine-et-Loire, 140; Sarthe, 125; Loire-Inférieure, 132; Indre-et-Loire, 30; Deux-Sèvres, 35; Vendée, 40.

Les Vipères

Pendant toute la belle saison, elles restent à la lisière des haies et des bois, dans les champs et même dans les prés frais, par la sécheresse, un danger pour les agriculteurs, les pêcheurs et les chasseurs, et elles font de nombreuses victimes, aussi bien parmi les personnes que parmi les chiens ou les troupeaux.

Il y a trois espèces de vipères en Europe : la vipère commune, ou bérus, que l'on rencontre au bord des chemins et des sentiers dans les bois rocailleux, aux emplacements où croissent les fraises ou la bruyère. Sa longueur est de soixante centimètres, sa couleur, grise. L'aspic ou vipère rouge ou vipère amodyte, un peu plus longue, est d'une nuance rousse et elle a l'extrémité du museau relevée. Elle porte un V très caractéristique sur la tête.

La vipère ursoria ou péliade a une tête très large, avec de petites plaques et le museau bien arrondi.

Les vipères se distinguent des couleuvres par leur cou dégagé, par leur tête large à la base, par leurs corps cylindriques et leur queue courte et pointue. Leurs mouvements sont moins rapides que ceux des couleuvres.

Les vipères ne s'éloignent guère du lieu de leur habitation (endroit aride ordinairement, remblais et talus de chemins de fer, vieilles carrières, etc.) ; si l'on n'a pas réussi à en tuer une avant qu'elle ait gagné son trou, on la retrouvera à l'endroit où on l'aura découverte, le lendemain ou les jours suivants.

L'accouplement des vipères a lieu de mars à mai ; elles forment des boîtes composées d'un grand nombre de sujets dont la rencontre est effrayante.

Les vipereaux voient le jour en août ou en septembre. Ils se nourrissent avec une voracité inouïe de minuscules animaux ou de petits oiseaux. La vipère ne tette pas les vaches, comme une légende tend à le faire croire, la constitution de sa bouchée ne le lui permet pas.

Comme la vipère est très peureuse et qu'elle fuit au moindre bruit, il faut recommander aux personnes qui vont cueillir des fraises ou du muguet dans les bois, d'y aller en troupe afin d'effrayer ces hideux et malfaisants animaux par leur voix, de frapper sur les buissons avec un bâton, avant d'en approcher, et il faut recommander aux chasseurs d'accrocher un grelot sonore au cou de leur chien.

Si l'on a eu la malchance d'être mordu par une vipère, il faut immédiatement agrandir la plaie et la faire saigner, puis la cautériser au fer rouge, chauffé à blanc, au chlorure d'antimoine à l'hyperchlorite de chaux, à l'eau de Javel 1 % d'eau tiède, à l'ammoniaque ou mieux encore, à l'acide chromique, à l'acide phénique, au chlorure d'or, au permanganate de potasse.

On trouve, à l'Institut Pasteur, un sérum contre le venin des vipères que l'on inocule à l'aide d'une seringue sous l'épiderme et qui préserve de toute suite fâcheuse, on ne saurait trop le recommander à tous ceux qui sont exposés aux morsures des vipères.

Ajoutons que les poules, les hérissons, les porcs, les sangliers, les chiens, les chats, les bêtes, les pieux, les faisans, sont des ennemis naturels des vipères. Le hérisson en particulier leur fait une guerre acharnée.

M. DESCHAMPS.

Les Engrais verts

Des plantes à utiliser comme engrais verts, les unes se sèment en juillet et s'enfouissent en octobre, comme la moutarde, la navette, la spergule. D'autres se sèment en août, septembre, octobre, pour être enfouies en mars, avril, mai, ce sont : la féverole, la vesce, le colza, la navette d'hiver, le lupin blanc, le trèfle incarnat, les pois, le seigle (en culture dérobée d'automne, la moutarde, la vesce, les pois et le lupin sont surtout à essayer). Enfin d'autres encore, les lupins jaunes et blancs, le sarrasin de Tartarie se sèment en mai-juin et s'enterrent en août-septembre.

La nature du terrain influe naturellement sur le choix des plantes à cultiver : dans les terres fortes et moyennes, les vesces, trèfles, féveroles, colzas conviennent ; le lupin s'accommode des sols légers, siliceux ; dans les terres chargées de carbonate de chaux, il faut semer les trèfles incarnat et blanc, la moutarde et la navette, à recommander aussi pour les sols siliceux.

Suivant le temps dont on dispose, on prépare plus ou moins complètement le terrain destiné à recevoir les graines des plantes-engrais, et on le fume au fumier de ferme.

L'enfouissement doit avoir lieu au moment où les végétations sont en fleurs. Les plantes présentent alors leur maximum de matière sèche. Il importe d'ailleurs de ne pas laisser la fructification s'opérer, car les graines tombées sur le sol pouraient, en germinant plus tard, gêner le développement des cultures suivantes.

On réalise l'enfouissement à l'aide de la charrue, dont le travail est facilité par un rouleau qui couche les plantes à enterrer dans le sens du labour. On peut encore, si la main-d'œuvre est bon marché, faucher la plante-engrais, la répartir uniformément sur le sol et l'enfouir à l'aide de la charrue ; des aides ramènent l'engrais dans la raie ouverte ; il faut ensuite donner à la terre soulevée le temps de se tasser avant les semailles de la culture qui suivra, et l'on favorise d'ailleurs le tassement par un fort roulage.

La matière organique est un des éléments fertilisants du sol. Le fumier de ferme qui fournit à la terre les principes minéraux, lui apporte en même temps de la matière organique. C'est dans ce même but, l'apport de la matière organique, que les plantes peuvent être utilisées. Au cours de leur végétation, elles puisent dans l'atmosphère la presque totalité du carbone, de l'hydrogène et de l'oxygène qui concourent à la formation de leur matière sèche ; une petite portion seulement provient du sol qui, au contraire, fournit la presque totalité de l'azote, tout l'acide phosphorique et toute la potasse que renferme la plante-engrais. Tous ces éléments de fertilisation, celle-ci les apporte ou les rapporte à la terre par son enfouissement.

De plus, si les plantes d'engrais vert sont bien choisies, si elles présentent des racines suffisamment

Plus de Travaux pénibles à la Ferme

Le lavage du linge à la main est un travail pénible, les laveuses sont toujours plus rares ; les machines à laver remédient à ces inconvénients.



Seulement il y a machines et machines ; la machine à laver « EVE », des Etablissements ERNEST ROSTON est le dernier cri dans cette fabrication.

Auxiliaire précieuse de la ménagère, elle manie le linge aussi délicatement qu'une main de femme... sans brosse. Le lavage est rapide, impeccable, sans usure.

Une BUANDERIE trouve son utilité dans tous les ménages, mais à la ferme, elle s'impose : nécessité d'avoir à tout moment de l'eau chaude en grande quantité.



La Buanderie en fonte, pendant longtemps en usage, était peu maniable, s'usait rapidement, se cassait au choc, était longue à chauffer, etc...

La BUANDERIE « REX » que nous vous présentons, est en tôle d'acier galvanisée après fabrication, inéssable, ne craint ni les chocs, ni les coups de feu, vous pouvez oublier d'y mettre de l'eau sans danger ; elle chauffe plus vite et utilise tous combustibles, même des morceaux de bois de forte dimension. Donc plus économique, plus pratique. Vous pouvez y préparer la nourriture des animaux, même l'utiliser pour vos conserves de légumes, de fruits et pour tous autres usages domestiques. Vous pouvez avoir des contenances de 50 à 500 litres.

Pour renseignements détaillés sur ces appareils et tous autres, demandez aujourd'hui même, aux Etablissements ERNEST ROSTON, à SAINT-DIZIER (Haute-Marne), le nouveau catalogue illustré n° 59.

devront présenter un système aérien très développé. Si certaines possèdent de plus la propriété de fixer l'azote gazeux de l'air, elles semblent devoir être employées de préférence à toutes autres. Les légumineuses sont dans ce cas. Mais elles sont — vesces, trèfles, féveroles, pois, lupins — assez difficiles sur la nature du terrain où elles peuvent prospérer. En outre, leurs racines sont coûteuses. Aussi les délaissent-on souvent au profit des plantes s'accommodant plus volontiers des divers sols et à frais de culture moins élevés : moutarde, navette, colza, sarrasin de Tartarie, seigle, spergule, etc.

Jean D'ARAULES, Professeur d'agriculture.

L'Agriculture Française à l'Exposition Internationale de Bruxelles

Nous donnons ci-après l'article si intéressant de M. Henry Goffaux, paru dans le Réveil des Campagnes, journal agricole belge, sur la participation de l'Agriculture française à l'Exposition Internationale de Bruxelles.

La participation française à la grande Exposition Internationale de Bruxelles est, croyons-nous, la plus importante de toutes les manifestations étrangères.

La France a fait à Bruxelles un effort remarquable et remarquable. De la France, par dizaines de mille, sont venus rendre hommage à leur pays et témoigner leur admiration pour l'œuvre gigantesque et audacieuse réalisée par la Belgique.

C'est la section française, parmi les participations étrangères, qui occupe la plus grande superficie.

Elle est représentée par un groupe de pavillons indépendants et disséminés dans l'Exposition. Il faut d'abord admirer le vaste Palais de la France ainsi que le Pavillon de la Ville de Paris ; le Palais de la France d'Outre-Mer et les sous-coloniaux ; le Pavillon des Eaux et Forêts (reconstitution de la Maison de la Fontaine, à Château-Thierry), et les deux modestes pavillons de l'Agriculture.

C'est évidemment de la participation agricole française que nous parlons aujourd'hui et plus spécialement de la participation des grandes Associations agricoles qui représentent la vraie figure de la France paysanne.

On aurait pu croire, comme nous le faisons remarquer une éminente personnalité belge, que la France aurait donné (comme l'a fait l'Italie) à sa représentation agricole à l'Exposition l'importance qui correspond à son activité dans le cadre de son économie nationale (100 milliards, c'est-à-dire plus de la moitié de son activité totale).

Il n'en est rien. Mais heureusement les producteurs français ont comblé cette lacune, par la qualité et l'intérêt de leur participation, en marge de l'effort officiel.

Bref, que voyons-nous ? Tout d'abord, un pavillon de 600 mètres carrés, celui que l'on pourrait appeler le pavillon de l'« Agriculture légale », sur le fronton duquel on lit « Agriculture française et Ministère de l'Agriculture ».

Ensuite un petit pavillon de 180 mètres carrés ; c'est le pavillon de tous les producteurs français érigé par l'Association Française des Exportations agricoles et les Comités nationaux des Produits agricoles. Le premier pavillon présente l'intérêt que l'on accorde généralement à une Foire commerciale quelconque. Quoi qu'il en soit, il n'abrite aucun producteur français : il est réservé aux fabricants de machines et moteurs agricoles, aux commerçants de grains et graines, aux marchands de produits pharmaceutiques.

Voilà ce qui représente l'agriculture officielle, sans oublier cependant une vitrine où sont exposés des

pommes de terre et produits « d'origine et sélection polonaises » !

Tout autre est le petit pavillon de l'Agriculture « vraie », celle de dix millions de producteurs qui, par l'organe de leurs représentants directs, ont voulu présenter et faire déguster aux millions de visiteurs internationaux les produits de leurs cultures. Au centre des tables de dégustation : de fruits, dans le fond, des fromages de marque, dans un coin une pompe à pression qui débite du cidre toute la journée.

Sur les murs ce sont des cartes, des panneaux lumineux représentant les régions où se récoltent ou se transforment l'infinité variée des produits agricoles. Tout le calendrier de la production française se déroule d'une façon vivante et intelligemment commenté par des conférenciers.

Qu'il s'agisse de vin, de fromage, de fruits, de légumes, d'élevage, de cidre, de houblon ou de tout autre produit du sol, les visiteurs sont renseignés, utilement documentés et agréablement impressionnés par la qualité, la présentation et la saveur des produits qu'ils peuvent déguster et qui, chaque jour, arrivent des centres de production.

On comprend, dès lors, que les grandes organisations syndicales et coopératives françaises remportent à Bruxelles un succès très mérité. Si l'objet de leur participation à l'Exposition Internationale a été de faire connaître et faire admirer les produits français de marque, le but est atteint. Et les moyens qu'ils ont employés font honneur à ceux qui les ont conçus, car cet « effort collectif d'action pratique » est une formule nouvelle et d'avenir dans les grandes Expositions Internationales.

Henry GOFFAUX.



Grands Réseaux de Chemins de Fer français

Toujours plus vite... TRANSPORTS DE PETITE VITESSE PAR CHEMIN DE FER.

Suppression du délai supplémentaire de 5 jours des tarifs spéciaux.

Les transports de petite vitesse effectués aux conditions des tarifs spéciaux des Grands Réseaux de Chemins de fer subissent, jusqu'ici, en général, une prolongation de cinq jours du délai légal d'acheminement.

Soucieux de donner toujours plus complètement satisfaction à leur clientèle, et désireux de lui offrir des transports toujours plus rapides, les Grands Réseaux viennent de décider de renoncer à ce délai supplémentaire.

Dorénavant, les délais légaux de transport seront les mêmes pour les marchandises taxées aux prix et conditions du tarif général ou des tarifs spéciaux.

Cette nouvelle mesure s'ajoute aux efforts déjà poursuivis par les Chemins de fer pour augmenter la rapidité des transports qui leur sont confiés.

Il est certain que cet avantage sera tout particulièrement apprécié du commerce, à l'heure où les facilités de transport par voie ferrée apparaissent comme un facteur essentiel de l'amélioration des conditions économiques. Les transports par fer sont : sûrs, rapides, réguliers, économiques.

Sacs à Grains

Nous pouvons fournir à nos adhérents des sacs neufs, 1^{er} choix, à couture double rabattue, marqués ou non, aux prix nets ci-dessous, départ Nantes :

SACS POUR UN HECTOLITRE 125 x 60			
Qualités	Poids	Prix	
Jute N° 1.....	560 gr.	4 10	
— N° 2.....	650 gr.	4 35	
— N° 3.....	690 gr.	4 85	
— supérieur.....	635 gr.	6 35	
Pur lin.....	475 gr.	7 35	

SACS POUR 100 KILOS 135 x 70			
Qualités	Poids	Prix	
Jute N° 0.....	675 gr.	4 35	
— N° 1.....	695 gr.	4 85	
— N° 2.....	800 gr.	5 10	
— N° 3.....	850 gr.	5 60	
— supérieur.....	785 gr.	7 50	
Pur lin.....	585 gr.	9 45	

Réduction par quantité. Le type « jute supérieur » convient également pour farine et peut se faire en 135 x 54 pour un hecto.

Bidons à Lait

MODELE NANTAIS			
1 litre...	11 05	8 litres...	18 60
2 — ...	12 10	10 — ...	20 50
3 — ...	13 60	12 — ...	21 60
4 — ...	14 50	14 — ...	23 30
5 — ...	15 55	15 — ...	24 30
6 — ...	16 85	20 — ...	28 35

Marchandise départ Nantes. Remise par quantité. Nous consulter au Syndicat.

L'AGRICULTURE DANS LA LOIRE-INFÉRIEURE

Exposé de M. CHAQUIN

Directeur des Services Agricoles de la Loire-Inférieure
au récent Congrès de l'Agriculture Française, à Nantes
(Suite et Fin)

Si maintenant nous passons en revue les différents élevages du département nous constaterons que d'immenses progrès ont été réalisés dans cette branche, aussi bien pour ce qui concerne la production chevaline que celle des bovins, des porcins et du petit élevage de basse-cour.

Sans entrer dans le détail des orientations diverses préconisées tour à tour dans l'élevage des chevaux nous pourrions noter que les infusions de sang arabe, anglais, normand ou percheron ont imprimé à nos produits des qualités spéciales et sur notre sol nous trouvons maintenant des animaux de vitesse ou de force chez lesquels se remarquent à la fois l'élégance et la solidité.

L'élevage du cheval de selle s'est concentré dans les régions les plus aptes à produire ce type dans les meilleures conditions économiques, telles que les marais de Machecoul, qui prolongent ceux de Saint-Gervais en Vendée et dont la réputation est solidement établie, ainsi que dans la vallée de la Basse-Loire, sur les deux rives du fleuve et dans ses îles.

Dans ces mêmes régions et dans un rayon plus étendu on élève des demi-sang du type cobe plus robustes et dont les juments participent aux travaux légers de nos fermes.

Le trotteur d'hippodrome est disséminé sur divers points, toutefois Saint-Etienne-de-Montluis est de beaucoup le centre le plus important.

Quant aux races de trait elles existent plus ou moins mélangées dans tout le département et tendent à se rapprocher du type breton au nord de la Loire avec des modèles assez sélectionnés autour de Nozay, tandis que dans la région de Châteaubriant les sujets se rapprochent du percheron.

Si les transactions sur l'espèce chevaline ont diminué très sensiblement pour des raisons que tout le monde connaît, une récente enquête auprès des Compagnies de Chemin de fer évaluée à 3.339 le nombre des chevaux qui ont été expédiés par les gares de Châteaubriant, Pont-Rousseau, Vertou, Nantes, Nort-sur-Erdre.

La population bovine, que nous avons vue représentée autrefois uniquement par la race Parthenaise, comprend aujourd'hui des animaux appartenant à trois races différentes.

Peu à peu la race autochtone a été refoulée à l'Est par la race Maine-Anjou, qui, débordant du Maine-et-Loire et de la Mayenne s'est implantée dans le Nord-Est jusqu'à une limite à peu près définie par la route nationale 137, de Nantes à Rennes. Dans la vallée de la Loire et dans la majeure partie du Pays de Retz elle a été remplacée par la race Normande, qui peuple également les environs de Nantes.

Intuitif de souligner que ces introductions de Maine-Anjou et de Normands traduisent d'une façon nette l'amélioration du sol par des apports répétés de matières fertilisantes, chaux et engrais phosphatés notamment pour les plantes fourragères, par des soins continus aux prairies naturelles ou artificielles là où leur culture est possible et qu'il y a lieu de rendre aux éleveurs le légitime hommage qui leur est dû.

La population bovine est en accroissement progressif. En 1803 on comptait 176.000 têtes de bovins dans le département ; en 1886, le troupeau comprenait 355.000 individus et en 1929 il dépassait 400.000 sujets avec environ 190.000 vaches. En matière d'élevage des progrès manifestes ont été réalisés depuis 1919. L'Office agricole départemental a compris qu'il se devait d'entreprendre les efforts nécessaires pour améliorer notre troupeau bovin, et depuis cette date il a consacré d'importants crédits, auxquels se sont ajoutés ceux du Conseil Général, à l'attribution de primes

de conservation aux meilleurs reproducteurs mâles, en imposant certaines règles aux propriétaires de ces animaux.

Des syndicats d'élevage à cadre départemental se sont créés, ouvrant les livres zootechniques indispensables pour l'établissement des généalogies, multipliant les conseils relatifs à la sélection des reproducteurs et à leurs alimentations.

A cette double impulsion s'est ajoutée l'émulation des éleveurs dont certains s'imposent de réels sacrifices pour doter leurs étalles de géniteurs de choix acquis dans les meilleurs centres d'élevage des pays d'origine de chaque race. Les résultats de ces efforts conjugués du troupeau apparaissent chaque année au concours départemental organisé par la Société d'Agriculture. Le dernier concours, qui remonte à quelques jours, réunissait un total imposant de 385 sujets dont certains approchaient de la perfection zootechnique.

Plus de 40.500 bœufs, vaches ou taureaux sont expédiés annuellement par voie ferrée sur Paris, sur l'Est ou sur le Midi. Le commerce des veaux est également très important avec les grands centres de consommation et plus particulièrement avec Paris ; plus de 90.000 veaux sont livrés annuellement à la boucherie à l'âge de trois à cinq semaines et expédiés sous forme de viande abattue.

L'industrie beurrière s'est développée ; on compte actuellement neuf laiteries ou beurrieres coopératives et un nombre à peu près égal d'établissements industriels qui ont eu pour effet d'augmenter le bien-être dans les régions où ils ont pu prospérer. Outre le trafic local important en beurres et fromages, les expéditions sur Paris se sont chiffrées en 1931 à 234.000 kgr. de beurre et à 42.510 kgr. de fromages.

Le troupeau ovin, que nous avons vu assez important autrefois, s'est considérablement réduit. Il atteint aujourd'hui à peine 30.000 têtes et ce sont les départements voisins, et en particulier la Vendée, qui fournissent l'appoint nécessaire à la consommation locale en viande de mouton.

L'élevage du porc se pratique dans toutes les régions et d'une façon plus spéciale dans celles d'Ancenis, de Châteaubriant, de Blain, et sur la rive gauche de la Loire. La statistique agricole chiffre à environ 100.000 le nombre des individus, mais ce qui donne une idée de l'importance de notre élevage porcin c'est le chiffre des expéditions sur Paris par voie ferrée. Plus de 60.000 porcs sont expédiés annuellement sur la capitale, et à cet égard notre département tient largement la tête de tous les autres ; l'Ille-et-Vilaine, qui vient en second lieu, n'en expédie en effet que 30.000 seulement.

Enfin notre département se classe après ceux du Loir-et-Cher, du Loiret, de la Seine et des Deux-Sèvres pour les expéditions de volailles, mais il envoie chaque année plus de 1 million de kgr. de canards et de poulets dits nantais, dont une partie provient du Nord de la Vendée, et dont la réputation est bien connue.

Il me faut dire aussi à quel point l'équipement de nos fermes s'est amélioré et complété. Nulle part, certes, on ne recherche le luxe dans l'outillage, mais on s'attache à acquiescer le matériel strictement et réellement utile. La division de la propriété limite nos exploitants dans le choix des machines. C'est ainsi que l'emploi des animaux pour le travail du sol aura pendant longtemps encore la préférence sur le travail mécanique.

Une récente enquête motivée par les exonérations accordées aux essences pour usage agricole, a dénombré plus de 1.650 moteurs de 1 à 5 chevaux dans nos exploitations et plus de 60 tracteurs de 10 chevaux et au-dessus.

Au point de vue électrification, les derniers travaux sont en cours d'achèvement et on peut dire que dans un très prochain avenir la totalité du département bénéficiera des avantages de la fée électricité.

Il me faudrait enfin m'étendre sur les Œuvres sociales, sur l'activité syndicale, sur celle des Caisse de Crédit agricole, des mutuelles d'assurance contre l'incendie ou les accidents, sur les Associations syndicales, sur les Comités agricoles, toutes institutions qui sont appréciées en raison directe des services qu'elles rendent, sur les organismes créés par les Pouvoirs Publics, comme l'Office Agricole, dont les directives ont été pour une très large part l'origine des améliorations déjà signalées, sur l'activité de la Chambre départementale d'agriculture dont les ordres du jour traduisent à chacune de ses réunions le constant souci des intérêts professionnels dont elle a la charge ou qu'elle apporte à l'étude des problèmes qui lui sont soumis et du dévouement que lui consacrent ses présidents successifs... Mais je crois avoir très largement dépassé le temps qui m'était accordé et je me bornerai à cette courte énumération.

Après vous avoir présenté d'une manière aussi imparfaite l'évolution agricole de notre département au cours du dernier siècle et vous avoir montré que dans tous les domaines nos agriculteurs ont multiplié leurs efforts pour accroître leur production, production qui dépasse aujourd'hui les besoins locaux, en vous signalant d'autre part que ce département est admirablement situé au point de vue géographique, qu'il est desservi par un important réseau ferré et routier, je dois ajouter que la Loire-Inférieure est un centre d'échanges très actif avec la métropole, mais aussi, par ses ports, avec nos colonies et avec l'étranger.

TANTE GERTRUDE

par le grand écrivain
B. NEULLIÈS

Thérèse avait cessé d'insister, mais elle était heureuse de confier ses rêves à Jean Bernard, en qui elle sentait un ami sûr et un bon conseiller.

Il parlait souvent aussi de Paule. La jeune fille, avec ce tact qu'elle possédait, avait deviné les sentiments confus du régisseur à l'égard de Mme Wanel. Elle le plaignait et comprenait ce qu'il devait souffrir.

Elle aimait profondément la jeune femme, qui était toujours pour elle d'une affectueuse bonté et avait mille attentions délicates; aussi la défendait-elle hardiment lorsqu'on l'accusait ou qu'on la blâmait en sa présence. Mais elle ne pouvait protester lorsqu'il s'agissait de la frivolité de Paule, de sa coquetterie, de son amour effréné du luxe, du monde et de ses flatteries.

Elle était la première à déplorer

les excentricités de la jeune veuve, son dédain du « qu'en dira-t-on », cette sorte de défi avec lequel elle bravait l'opinion publique au point de s'afficher dans toute circonstance en société de n'importe quelles gens. Ces derniers temps surtout, Paulette semblait prise d'une nouvelle fièvre de plaisirs, de distractions, de fêtes de toutes sortes contre lesquelles Mlle de Neufmoulins criait bien haut.

— Je ne sais vraiment pas sur quelle herbe Paulette a marché; mais, depuis qu'elle connaît ce Lanchères, elle ne vit plus que pour le monde! Tout cela finira mal!

Jean Bernard ne disait mot, mais son cœur se serrait au récit des extravagances de la jeune femme... Il n'osait la condamner, ne pouvant la croire coupable; il la plaignait plutôt... et il souffrait comme il n'avait jamais souffert!

CHAPITRE VII

Depuis huit jours, il n'était bruit dans la petite ville d'Ailly que d'un événement extraordinaire, imprévu, auquel la plupart n'avaient pas voulu croire d'abord, mais qui, malheureusement, s'était confirmé et ne laissait plus de doute : la ruine complète de Mme Wanel.

On avait appris avec une véritable

stupéfaction que la fortune colossale amassée par le riche industriel, le restait à peine de quoi vivre à sa veuve, qu'il avait instituée sa légataire universelle.

Un « tolle » général, suscité surtout par les quelques parents éloignés qui s'étaient trouvés frustrés par la jeune femme, s'éleva bientôt contre celle-ci.

On commenta ses folles dépenses, son incapacité, sa recherche des plaisirs, sa vie mondaine; et ceux mêmes qu'elle avait souvent reçus à sa table, à qui elle avait offert une hospitalité princière, furent les premiers à lui tourner le dos, à lui jeter la pierre sans pitié.

Elle ne serait plus si fière, cette petite Wanel qui les égarait de son luxe! Elle ne les humilierait plus par l'étalage de ses richesses, l'éclat de ces fêtes pour lesquelles elle jetait l'or à pleines mains, sans compter!

Elle ne trônerait plus comme une reine dans ses salons fastueux, entourée de toute cette cour d'adorateurs et de prétendants!

Il lui faudrait quitter ces fameux diamants cités dans tout le pays, se séparer de cette magnifique rivière qui avait coûté plusieurs centaines de mille francs, disait-on, et dont elle aimait à se parer avec un tel orgueil!

Au château de Neufmoulins, c'était bien autre chose. En apprenant la fatale nouvelle, Mlle Gertrude s'était emportée furieusement contre sa nièce et ne lui avait pas ménagé les reproches les plus désobligeants. Loin de se montrer compatissante, elle l'avait accablée des plus dures paroles.

Paulette avait tout supporté avec une résignation touchante. Elle n'avait pas eu une révolte; pas une parole amère n'était sortie de sa bouche pour flétrir la mauvaise foi de ses hommes d'affaires, dont elle avait été la victime et la dupe.

Un étonnement douloureux avait passé dans ses grands yeux clairs lorsqu'elle avait reçu une lettre cérémonieuse de son fiancé, M. de Lanchères, qui la remerciait en termes filandres de l'honneur qu'elle avait bien voulu lui faire le jour où elle avait accepté l'offre de sa main.

Il se voyait malheureusement dans l'obligation de renoncer à une union qui eût mis le comble à ses vœux, des circonstances indépendantes de sa volonté ne lui permettant pas de songer à se marier pour le moment.

Pourquoi ce garçon m'épousait-il maintenant que je suis pauvre?... murmura-t-elle.

On avait pensé d'abord que la propriété, le château au moins, lui

restait; mais on n'avait pas tardé à découvrir que tout était hypothéqué au-delà de la valeur.

— Mais tu n'as pas eu honte d'agir de la sorte? gronda Mlle Gertrude en apprenant ce désastre complet.

— Je n'en savais rien, balbutiait Paulette, étonnée, interdite.

— On n'a pourtant pas pu hypothéquer tous tes biens sans la signaler? J'étais toujours pressée!... J'y mettais bien vite mon nom et je n'y pensais plus!

— Triple sottise! idiote!... C'est bien fait! Tu n'as que ce que tu mérites! Tu n'étais vraiment pas digne de posséder une telle fortune! On n'a pas l'idée d'une incapacité pareille! Tant pis pour toi, ma petite! Tu récoltes ce que tu as semé! Tu n'as pas le droit de te plaindre!

— Je ne me plains pas non plus, ma tante, déclarait docilement Paulette.

La jeune femme connut alors toutes les heures de ces heures de ruine. Elle vit vendre ce château, ces meubles, ces superbes bibelots, mer-

veilles d'art et de goût, ces tableaux, tout ce raffinement de luxe moderne qui lui avait été si cher! Il lui fallut se défaire à vil prix de ces bijoux qu'elle aimait tant!

— Pauvre M. Wanel, murmura-t-elle en admirant une dernière fois la superbe rivière qu'il avait été si fier de lui offrir la veille de son mariage. Heureusement qu'il n'est plus là! Il serait si désolé de voir partir ce beau collier!

Quand tout fut liquidé, il lui resta à peu près trois mille francs de rente.

— Ce que me coûterait une de mes toilettes de bal! remarqua-t-elle avec un sourire triste à Mlle de Neufmoulins.

— Ma petite, répondit celle-ci, c'est ce que j'avais jusqu'au jour où j'ai hérité de mon frère; tu feras comme moi, tu apprendras à vivre.

— Oui, mais, ma tante, vous aviez encore une maison; moi, je n'en ai même plus, fit observer Paulette d'un air pensif.

— Qu'à cela ne tienne! tu peux prendre celle que j'avais! Je n'ai jamais voulu la louer aux locataires qui se sont présentés; leurs vilaines têtes me déplaissent trop. Tu n'as qu'à t'y installer; elle est encore toute meublée.

Et Paulette, résignée, était allée

occuper la vieille maison étroite et basse, située dans le quartier le plus triste d'Ailly.

Quant à sa tante, elle paraissait exulter et, à en juger par sa conduite, ses manières, ses paroles, on aurait pu croire que la ruine de la jeune femme lui causait une véritable satisfaction.

Jean Bernard, indigné par cet excès d'indifférence révoltante de la vieille demoiselle, ne cessait d'en parler à Thérèse, lorsqu'il se trouvait seul avec elle. Celle-ci, de son côté, n'en revenait pas non plus.

— C'est incompréhensible! disait-elle, et pourtant je suis sûre, absolument sûre qu'elle aime sa nièce!

Le régisseur haussait les épaules d'un air incrédule.

— Allons donc! c'est une égoïste, tout simplement! Si elle aimait Mme Wanel, ne lui aurait-elle pas ouvert sa maison? ne l'aurait-elle pas recueillie?

« Au lieu de cela elle la traite avec moins d'égards qu'on en aurait pour une domestique! Elle lui inflige affront sur affront, l'accable de reproches et pour comble, pousse la dérision jusqu'à lui offrir comme résidence ce taudis qu'elle n'avait pas loué parce qu'elle n'a jamais trouvé personne qui voulait l'habiter! »

(A suivre).

Offres et Demandes

Service réservé à nos adhérents
Ecrire ou s'adresser au Syndicat,
2, rue Scribe, Nantes
Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

OFFRES

88. — FUTAILLES en tous genres : demi-muids, tonnettes, barriques, demi-barriques, etc... H. Charon, 36, quai Malakoff, Nantes (près Gare d'Orléans).

89. — A vendre UNE CHEVRE, deux ans, en lait, très douce. S'adresser au Syndicat.

90. — A vendre UNE CHEVRE de trois ans, en bon rapport, très douce. S'adresser au Syndicat.

91. — A vendre : 1^{er} très bons JEUNES TAUREAUX Maine-Anjou, un de quatre mois, fils de « Janeta », 3^e prix, Nantes; deux d'environ sept mois et un de neuf mois, tous trois fils du taureau « Janus », 1^{er} prix Paris et Rennes 1934, 1^{er} prix Châteaugontier et championnat 1934; prix abordables. 2^e Très bons JEUNES VERRATS Craonnais de tout âge à vendre en ce moment et à longue année; cinq premiers prix d'ensemble Paris en six ans. S'adresser à M. Leroy Henri, au Fougerey, Cossé-le-Vivien (Mayenne).

92. — WYANDOTTES BLANCS, issus primés Nantes, Angers, nés le 15 mars, poulettes pour ponte d'hiver, coquelets reproducteurs. DINDONNEAUX BLANCS, très beaux sujets de trois mois. Y. Bory, La Giraudais, Candé (Maine-et-Loire).

DEMANDES

202. — On demande MENAGE cultivateur-vigneron, 40 à 50 ans de préférence; femme employée à divers travaux. Prendre adresse au Syndicat.

203. — On demande MENAGE, mari jardinier, femme aidant au jardin, pour exploiter tenue maraîchère, propriété près La Baule. Ecrire au Syndicat qui transmettra.

204. — On demande dans Morbihan, à partir du 15 septembre, UN MENAGE jeune, jardinier quatre branches, femme lessive et petites occupations. Références sérieuses exigées. S'adresser au Syndicat.

205. — OUVRIER AGRICOLE, 57 ans, demande place toutes mains. Sérieuses références. S'adresser au Syndicat.

206. — On demande UN MENAGE pour garde et entretien propriété, jardin, basse-cour et divers. Prendre adresse au Syndicat.

207. — JEUNE FILLE, 25 ans, demande place, libre de suite, pour travaux de ménage et aide à toutes mains. Bonnes références. S'adresser au Syndicat.

208. — On demande pour 1^{er} novembre, JEUNE MENAGE pour ferme de 8 hectares avec cheptel mort, peut-être une vache, un hectare de vigne, cinq hectares prairies et le restant en culture. Location, 2.000 fr. S'adresser M. Deltonbe, Champlogeux (Maine-et-Loire).

209. — MENAGE, 30 ans, demande une ferme à moitié fruits, libre de suite ou d'ici quelques mois; cheptel fourni par le propriétaire. S'adresser au Syndicat.

210. — On demande UN MENAGE, pour place de jardinier, sacristain. Logement. Conditions avantageuses. S'adresser à M. le Curé de Verlu.

211. — On demande UN CELIBATAIRE pour travaux cultures. S'adresser au Syndicat.

212. — On demande MENAGE, ou séparément, chauffeur, valet de chambre, toutes mains; femme de chambre, cuisinière, pour environ de Nantes. Excellentes références exigées. S'adresser au Syndicat.

213. — MENAGE cultivateur-vigneron, femme basse-cour, demande place. S'adresser au Syndicat.

Prix-Courant (DETAIL)

Alimentation du Bétail

Remouillage de fèves.....	43 »
Riz Saigon n° 1.....	78 »
Brusures de Riz.....	manquent
Issues de Riz blanches.....	60 »
Farine de Manioc.....	manque
Farine « Le Titan » pour porcs et bovins, les 100 kil. départ.....	63 »
Farine Arachide « Armor » qualité courante.....	70 »
Farine « Kystett ».....	75 »
Farine lactée T. T.....	165 »
Mais pour volailles.....	au cours
Tourteau amélioré Chepteline	77 »

Aliments mélassés

Mélasse Say.....	69 »
Son mélassé Say.....	66 »
Paille mélassée Say, 50 %.....	60 »
Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelin et Pont-d'Ardres.	

Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION GENERALE
Provençe « Sucraff » N° 1... 61 »

ALIMENTATION DES BOEUF VACHES ET VEAUX

Optima lait :	
cordon vert.....	logé 69 »
cordon rouge.....	logé 75 »
Optima veaux d'élevage :	
cordon vert.....	logé 69 »
cordon rouge.....	logé 75 »
Optima engraissement :	
pour bœufs.....	logé 75 »

Farine lactée Optima pour veaux, le sac de 5 kil... 11 »

Quantité importante, nous consulter.

ALIMENTATION DES CHEVAUX

Aliment complet N° 1, 40 % avoine, 35 % mélassé, logé. 76 »

Aliment « Le Picotin », pour chevaux de campagne (sucédané, avoine, tourte) logé 80 »

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph ou pris à l'usine.

Aliments pour Volailles et Lapins

Farine de poissons..... 140 »

Granule condensé..... 105 »

Grande Pondeuse..... 110 »

Farine de viande..... 140 »

Poudre d'os verts..... 90 »

Coquilles huîtres broyées... 60 »

Les 100 kilos logés, en sacs de 50 kilos, sur wagon Nantes.

Société anonyme «Ovox»

Bouillies « OVOX » n° 1 pour pondeuses..... 107 »

N° 2 pour sujets en croissance..... 115 »

N° 2 bis, pour poussins..... 135 »

N° 2 ter, pour poussins..... 115 »

N° 3, pour poules en mue..... 115 »

Coquilles d'huîtres, non log. 61 »

Bouillies « LAPOX », non log. 95 »

Farine de viande, non logée. 165 »

par 50 kilos, majoration; toiles facturées 2.50 non reprises.

Provençaine

Pour l'élevage des porcelets et engraissement des porcs, 14 fr. la boîte, pris au Syndicat.

Bouillie C^o Bordelaise

Bouillie à 60 % garantie 15 pour cent de cuivre pur Sacs 50 kilos (les 100 kilos) 157 »

d° 25 — 162 »

Boîtes de 2 kil. 182 »

(par caisses de 12 boîtes).

Bouillie à 50 % garantie 12,70 pour cent de cuivre pur Sacs 50 kilos (les 100 kilos) 145 »

d° 25 — 150 »

Boîtes de 2 kil. 170 »

(par caisses de 12 boîtes).

Ristourne minimum, 2 %.

Chaux agricole

Grosse chaux agricole..... 90 »

Chaux agricole tout venant... 85 »

Chaux blutée, en sacs papier perdus..... 94 »

Chaux blutée, en sacs toile consignés 1,50..... 84 »

Ces prix s'entendent à la tonne, départ Chaudfontaine-gare (Maine-et-Loire).

Engrais P. E. C.

Phosphate, bicalcique 38 %... 84 50

Engrais binaires

15 % ac. phos., 30 % pot. 89 »

ou 22 % ac. phos., 22 % pot. 89 »

Engrais ternaires

dosage 8/16/16..... 115 »

— 8/13/19..... 115 »

— 4/19/19..... 102 »

— 6/12/12..... 89 »

— 5/8/12..... 79 »

(Les 100 kilos).

Ces prix s'entendent marchandise prise au magasin.

Engrais azotés

Sulfate ammoniac 20,40 %... 88 »

Nitrate de chaux 13 %..... 75 »

Ammonitrite 15,50..... 77 »

Cianamide granulée 20 %... 93 »

Potazote 12 % az.+24 % pot. 87 25

Nitrate soude 16 % synthét. 86 50

Majoration de 1 franc par 100 kilos pour livraisons inférieures à 1.000 kilos.

Ces prix s'entendent marchandise prise à Nantes.

Engrais phosphatés

Superphosphate

(Acide phosphorique soluble eau) et citrate d'ammoniaque

14 % 16 % 18 %

22 55 24 90 27 25

Phosphates naturels

(Acide phosphorique insoluble)

26 % 29,5 % 33 %

17 50 21 » 25 75

Scories Thomas

(Acide phosphorique insoluble)

14 % 16 % 18 %

23 10 25 40 27 70

Ces prix s'entendent marchandise prise à Nantes.

Engrais potassiques

Sylvinites riches..... 28 »

Chlorure de potassium..... 76 »

Sulfate de potasse..... 107 »

(les 100 kilos départ Nantes)

L'Intensator

Engrais spécial

2 % azote organique du cuir dissous, 10 % acide phosph. 40 »

2 % azote organique du cuir dissous, 10 % acide phosph. 46 »

Ces prix s'entendent marchandise prise à Nantes.

Nitropotasse

Dosant 16,50 % d'azote du nitrate d'ammoniaque (moitié azote ammoniacal, moitié nitrique) et 25 % de potasse du chlorure de potassium. Prix. 115 francs par 10 tonnes, franco.

Sel dénaturé pour les foins

Les 100 kilos, logés en sacs neufs de 50 kilos, départ Batz..... 25 »

Pour quantité supérieure à 1.000 kilos, nous consulter.

Sulfate de Cuivre

Sulfate de cuivre français... 128 »

Par quantités de 500 kilos et plus, nous consulter, ferons des prix spéciaux.

Savons

Croix d'Or..... 220 »

G. H. B..... 205 »

NOS MERCURIALES

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour :

Nantes, le 22 août.

Farine de froment..... 118 »

Blé libre nouveau..... 67/68

Avoines grises ou noires..... 45 »

Avoines bigarrées..... 42 »

Sarrasin Bretagne..... 45 »

Orge indigène (Côte-d'Or)..... 29/30

Son bonne fabrication, région.

Cours du Bétail

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE NANTES ET DE CAMPAGNE

Cours du 16 août

VEAUX : 45 ». 1^{re} qualité, le demi-kilo, 2,25 à 4,25. Moyenne, 3,25.

Pour la campagne, à déduire 0,80 par kilo, donc moyenne 2,45.

BOEUF : 6 ». Le demi-kilo : De vant : 1^{re} qualité, 1,50 à 2 fr.; 2^e qual., 0,50 à 1,25; 3^e qual., 0,25 à 0,50.